



snipat
Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL

AUGMENTATION... EN TROMPE L'OEIL !

La DGAFP songe à mettre en place des mesures incitatives au télétravail avec notamment **une augmentation de l'indemnité de télétravail de 15 %** en la faisant évoluer de 2,50 € / jour à 2,88 € / jour.

Une montant bien en deçà du coût réel de l'activité à domicile, notamment en terme de chauffage, d'électricité, de coûts de raccordement à l'internet, mais aussi en terme de restauration.

Rappelons que tous les agents peuvent bénéficier quotidiennement d'une aide ministérielle complémentaire de 4,25 €. Ceux dont l'IM est inférieur à 534 ont également droit à la prestation interministérielle de restauration de 1,38 €.

Rappel

L'obtention d'un arrêté de télétravail exige une attestation sur l'honneur précisant que l'agent est bien installé et dispose d'un espace dédié conforme à l'exercice d'une activité à domicile nonobstant les coûts réels d'installation.

**L'agent en télétravail fait à ce jour économiser
3,13€ / jour à l'administration !**



La crise sanitaire et énergétique permettent donc à l'Administration de réaliser des **économies tout en donnant l'impression aux agents qu'ils sont les grands gagnants de la situation !**

Avec un budget « restauration » qui va fondre grâce au télétravail, il serait plus juste que **l'indemnité de télétravail soit fortement revalorisée et prenne aussi en compte les prestations repas.**

**LE TÉLÉTRAVAIL NE DOIT PAS ÊTRE
SYNONYME D'UBÉRISATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**